

#manifestepsy  
#manifestepsy

Bonjour la communauté du manifestepsy,

Le projet du gouvernement se dessine, et décrit une orientation très grave pour la profession !

Le Manifeste des Psychologues Cliniciens Psychothérapeutes a maintes fois interpellé sur la nécessité de défendre la psychologie clinique qui va disparaître et avec elle tous les « psychologues cliniciens », qui ne seraient pas les futurs « psychologues en santé » selon la nouvelle dénomination.

En effet, le projet actuel du gouvernement est de construire une nouvelle « profession de santé », suivant une « mention » additionnelle en psychologie. Ces psychologues sont destinés à remplacer progressivement les psychologues dits cliniciens à l'hôpital et dans tous les secteurs de soin psychique. Dans le même temps, ces professionnels seront compatibles avec le « second niveau » de MonParcoursPsy dédié aux soins psychiques de seconde ligne (tous les autres psychologues seront alors « premier niveau », de simples accompagnateurs psychologiques, comme nous l'avons répété à de multiples reprises).

Dès lors, une nouvelle formation (6ème année) est en cours de création. Le groupe dédié à cette formation additionnelle s'est déjà réuni, avec la grave complicité des organisations de la profession (FFPP en tête). Le manifestepsy, que le gouvernement sait le plus combattif, n'est évidemment pas invité. Ni la Convergence, pour les mêmes raisons. Le gouvernement invite toujours et encore les mêmes organisations complices et fantoches, qui ne représentent pas du tout les psychologues cliniciens.

Le Manifestepsy est en train de construire un projet alternatif, pour tenter de contrer l'actuel projet qui nous ferait entrer de force dans le Code de la Santé Publique (CSP) parmi les « auxiliaires médicaux ». Ce projet mettra en forme une défense de la psychologie clinique et des psychologues cliniciens :

- Reconnaissance des soins psychiques pratiqués par les psychologues cliniciens ;
- Entrée dans le CSP par la voie non paramédicale ;
- Formation doctorale en psychothérapies ;
- Nouvelle convention de remboursement ;
- Réglementation de la psychologie et de la psychothérapie.

Le titre unique va disparaître, de la pire des manières, et malgré le déni majoritaire des psychologues. Ce projet pour une sixième année n'est pas prévu pour tous les psychologues, mais bien uniquement sur la base du volontariat, comme pour MonPsy (devenu MonParcoursPsy). Très simplement exposé : il y aura demain des « psychologues ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche » et des « psychologues ministère de la santé ». Les premiers seront bien conventionnables mais suivant le premier niveau du « parcours psy coordonné » (accompagnement psychologique) mais pas selon le second niveau (psychothérapie). À terme, les « psychologues en santé » seront les seuls à être conventionnés, et ils seront de toutes façons les seuls à pouvoir entrer à l'hôpital (puisqu'ils auront une formation pro-médicale, une 6ème année) et dans les secteurs de la santé mentale.

Le Manifeste des Psychologues Cliniciens Psychothérapeutes s'oppose fermement à ce projet qui intervient dans la droite ligne de MonParcoursPsy ! Il proposera un projet alternatif lors d'un moment important pour la profession de Psychologue Clinicien Psychothérapeute, fin mars 2023, dans une grande institution de la République.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot !